

Commune de Donzenac

Conseil Municipal

Séance du 05 février 2016

La séance est ouverte à 20h30

Secrétaire de séance : V. Bédrune

Absents excusés : S. Blancher, F. Réparat, V. Roux, T. Constanty

Pouvoir de S. Blancher à B. Lacoste

En ouverture de séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Claude Peyraud.

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2015

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2015

Affectation des résultats

- **Commune**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 363 879,05 € pour 2 451 545,62 € de recettes, soit un résultat excédentaire de 87 666,57 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 104 916,32 € pour 2 020 185,55 € de recettes, soit un résultat de - 84 730,77 € ; compte tenu des restes à réaliser, les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 120 535,90 €, pour 2 170 521,57 € de recettes, soit un résultat de 49 985,60 €. Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement s'élève à 267 657,61 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des résultats antérieurs : 48 675,35 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 218 982,26 €.

M. le Maire souligne que les budgets 2015 ont été des budgets contraints, en raison de la baisse des dotations de l'Etat (- 54 089 €).

- **Camping**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 84 574,36 €, pour 92 222,40 € de recettes, soit un résultat de 7 648,04 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 47 612,59 € pour 48 298,30 € de recettes, soit un résultat de 685,71 €. Compte tenu des résultats antérieurs, le résultat total d'exploitation s'élève à 8 678,19 € et le résultat total d'investissement s'élève à - 607,62 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor. Enfin, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

- besoin de financement de la section d'investissement : 607,62 €
- excédent de fonctionnement à reporter : 8 070,57 €

- **Lotissement « Le Martel »**

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 763 054,77 €, pour 763 054,95 € de recettes, soit un résultat de 0,18 €, correspondant à la régularisation des centimes de TVA. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 763 054,77 € pour 761 200,00 € de recettes, soit un résultat de - 1 854,77 € ; compte tenu des restes à réaliser, les recettes d'investissement de l'exercice 2015 s'élèvent à 771 200 €, soit un résultat de 8 145,23 €. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

- **Maison Funéraire**

En section d'exploitation, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 064,95 €, pour 2 600,00 € de recettes, soit un résultat de - 464,95 €. En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 5 500,00 € pour 5 500,00 € de recettes, soit un résultat équilibré. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. B. Lacoste, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015. Puis, sous la présidence de M. le Maire, l'Assemblée approuve le compte de gestion 2015 établi par Mme M-P Porte, Comptable du Trésor.

ALSH : saisonniers vacances d'hiver

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le recrutement d'agents saisonniers pour le fonctionnement de l'ALSH pendant les vacances d'hiver.

Conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins un vote contre (D. Canou), fixe les conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel communal (IAT, IEMP, ISS, PFR) en cas d'absence, à effet au 1^{er} mars 2016, comme suit : maintien de la prime lors des absences pour congés annuels, accident du travail, maladie professionnelle, congé de maternité, paternité ou adoption ; suspension de la prime pour les congés de maladie ordinaire, longue maladie, congé de longue durée et congé de grave maladie.

Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public pour les chantiers sur les réseaux de distribution de gaz

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer la Redevance pour l'Occupation Provisoire du Domaine Public communal pour les chantiers de travaux sur les réseaux de distribution de gaz.

Vente d'un véhicule communal

Considérant qu'un seul pli est parvenu en Mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente de la « Citroën Saxo » au profit de M. N. Voirin-Mathieu pour un montant de 800 €.

CABB : Convention financière pour le poste de coordination Enfance-Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention financière avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive définissant les modalités de restitution de la quote-part (24%) du cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze lié au poste de coordination Enfance-Jeunesse.

CABB : Prolongation de la convention d'utilisation des minibus par la crèche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prolongation de la convention d'utilisation des minibus par la crèche pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

CABB : Avis sur le Programme Local de l'Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

SIAV : extension du périmètre et modification des statuts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, pour l'ensemble de son périmètre, au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère, pour les compétences n°2 (opérations d'investissements) et n°3 (rivières) ; décide d'adhérer individuellement, sans cotisations, aux compétences n°4 (sauvegarde du patrimoine), n°5 (sentiers déclarés d'intérêt non communautaire par la CABB) et n°6 (Natura 2000) ; et approuve les modifications des statuts du SIAV tels qu'ils lui sont présentés.

Convention avec le Festival de la Vézère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention avec le Festival de la Vézère, et la participation de la commune à hauteur de 295 € pour l'organisation d'un concert à la Chapelle des Pénitents, le mercredi 27 juillet 2016, avec Philippe Bernold et les lauréats du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris.

Questions diverses

Travaux de réseaux en coordination au village de La Rochette

M. le Maire informe de l'attribution du marché de travaux de réseaux en coordination au village de La Rochette (Commune de Donzenac - CABB - FDEE) au groupement Miane et Vinatier / Eiffage Sud Ouest.

PLU : constructibilité des Zones Agricoles (A) et Naturelles (N)

La prise en compte des prescriptions de la loi Macron en matière d'urbanisme pour les Zones Agricoles (A) et Naturelles (N) nécessite la modification du règlement du PLU. L'Assemblée approuve le projet de modification qui lui est soumis.

Réforme des programmes de l'école primaire à la rentrée 2016

M. le Maire informe de l'entrée en vigueur de la réforme des programmes de l'école primaire à la prochaine rentrée. Dès lors, un renouvellement des manuels scolaires, représentant un investissement conséquent, est à prévoir sur plusieurs années, en concertation avec la Directrice de l'école.

Maison Funéraire

Un contrat pour l'entretien des installations de climatisation et de ventilation de la maison funéraire sera signé avec la société Faugas Thermique Sanitaire.

Tennis couvert

Sollicité par le bureau du Tennis Club de Donzenac, le Conseil Municipal accepte la proposition de donner le nom de « Jean Plats » à la salle de tennis couvert du parc des sports et de loisirs. L'inauguration aura lieu le samedi 11 juin 2016, à l'occasion de la célébration des 30 ans de l'association.

SDIS

M. le Maire informe de la création d'un club des maires des 36 communes sièges d'un Centre d'Incendie et de Secours, dans le but de conforter les liens forts unissant le SDIS et ces communes.

Initiation aux premiers secours

Dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation aux gestes et comportements qui sauvent, des séances gratuites d'initiation aux premiers secours sont organisées au CIS de Donzenac les samedis 06, 13, 20 et 27 février, de 10h à 12h. Les inscriptions se font sur le site internet de la Préfecture de la Corrèze.

Politique de proximité

Population légale

M. le Maire informe que la population légale de la commune en vigueur au 1^{er} janvier 2016 est de 2 664 habitants.

Question écrite de M. T. Constanty

Harmonisation du statut du personnel de la crèche avec celui de la CABB : M. le Maire précise qu'il est intervenu dans ce sens à plusieurs reprises et espère qu'une harmonisation pourrait-être décidée en avril.

Départ de la chef de service de la crèche : M. le Maire affirme sa confiance dans l'équipe et précise que son engagement en faveur de la crèche sera total.

Cuisine de la crèche : M. le Maire indique qu'il agira en faveur de son maintien.

Vidéo-protection à la salle des fêtes : M. le Maire rappelle les termes de l'autorisation accordée par la Préfecture de la Corrèze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45 minutes.

Donzenac, le 05 février 2016

La Secrétaire de séance
V. Bédrune

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,